



- **Lutter contre les discriminations au travail :**
- **maintien ou accès au travail pour les aidants**

Séminaire 26 avril 2013

Quelques interventions

Introduction : Gérard Andreck

Soyez les bienvenus à la Macif où se tient aujourd'hui le séminaire organisé par la Ligue des droits de l'Homme et Macif-Mutualité (la filiale santé/prévoyance du Groupe).

C'est avec une réelle satisfaction que nous accueillons cette manifestation ; la pertinence des liens établis depuis 2008 entre la Ligue des droits de l'Homme et la Macif est assez simple à expliquer. Nos deux structures (bien que très différentes) partagent des préoccupations communes, au premier rang desquelles la démocratie, la solidarité entre les hommes et leurs conditions de vie.

En novembre 2010, à la Villette, la Macif organisait les premiers États généraux des Aidants/Aidés. Je l'ai dit alors, cette journée était un cri auquel nous voulons continuer à donner de l'écho. C'était un acte politique, dans le prolongement de ceux qui jalonnent le parcours de la Mutuelle. Notre Projet d'entreprise acte notre devoir de créer de la valeur sociale. Cela se concrétise notamment par l'accompagnement de nos sociétaires confrontés à des difficultés majeures. La dépendance en est une.

Dans le cadre de notre activité, nous apportons assistance aux personnes handicapées via des garanties spécifiques. Cela nous a permis d'identifier les conditions de vie des personnes qui les soutiennent. Et qui, au quotidien, de façon naturelle, par devoir, leur consacrent une large partie de leur vie. Qu'il s'agisse d'un conjoint, d'un enfant, d'un parent...

Il y a une dizaine d'années (alors que nous parlons d'une réalité de toujours), il n'existait pas vraiment de mot pour désigner l'action de ces personnes (majoritairement des femmes d'ailleurs). Aujourd'hui, on les appelle des aidants familiaux.

Des aidants familiaux qui nous disent qu'ils ont besoin d'aide ! Qu'ils attendent une meilleure prise en compte de leurs réalités quotidiennes. Qu'ils attendent de la reconnaissance et du soutien. Aujourd'hui, en France, on sait que plus de 4 millions d'aidants bénévoles assistent quotidiennement l'un de leurs proches privé d'autonomie.

En 2010, lors des États généraux que je viens d'évoquer, nous avons rédigé un manifeste rassemblant 15 propositions concernant la dépendance (la réforme étant alors en discussion).

Dans cette démarche, nous n'étions pas seuls puisque des partenaires comme la Mutualité Française, la Matmut, la MNFCT, la Smip mais aussi AG2r La Mondiale et la fondation des Caisses d'Épargne étaient à nos côtés.

Cette réforme sur la dépendance a malheureusement été ajournée lors du précédent quinquennat et, avec elle, l'urgence sociale à laquelle elle devait s'attaquer.

De son côté, François Hollande l'avait inscrite à son programme de candidat à la présidentielle.

Devenu chef d'État, il a promis une réforme avant la fin de l'année 2013 (précisant toutefois, devant le congrès de l'Union des associations sanitaires et sociales, que « Nous ne pourrions pas aller plus vite que ce que nos finances nous permettent de faire »***).

Madame la Ministre déléguée aux personnes âgées et à l'autonomie (Michèle Delaunay) nous faisant le grand honneur de nous rejoindre en fin de matinée, souhaitons qu'elle soit porteuse des bonnes nouvelles que nous attendons.

Dans ce contexte, où le débat public sur la dépendance reprend de la vigueur à un moment donné pour mieux s'éteindre un moment plus tard, nous sommes quelques-uns à être restés mobilisés.

Nous voulons bien concevoir que la crise n'est pas de nature à accélérer la mise en œuvre des mesures que nous réclamons. Mais en l'état, sur ce sujet, il y a urgence à agir. Et ce depuis trop longtemps déjà.

En tant qu'assureurs mutualistes, les mutuelles du Gema (Groupement de mutuelles dont la Macif est membre) ont fait connaître leurs propositions. Propositions qu'elles partagent avec d'autres acteurs majeurs (je pense à la FNMF, aux organisations syndicales et patronales...).

Ensemble, nous préconisons un partenariat public/privé. Mais, à cet instant, nous attendons tous de connaître (avec vive impatience) la position de l'État.

Cela étant, cette réforme de la dépendance ne devra pas oublier la population invisible et silencieuse des aidants (à laquelle je sais que Madame la Ministre attache grande importance). L'action qui les concerne exige vigilance et concertation.

Dans notre manifeste, la quatrième de nos quinze propositions portait sur le thème qui nous rassemble aujourd'hui (LDH et Macif).

Pour ne pas pénaliser les personnes ayant fait le choix d'aider un proche, nous alertons sur la nécessité de permettre une vie professionnelle de l'aidant.

Nous avançons pour cela des solutions d'aménagement du temps de travail et un retour à l'emploi facilité.

En effet, parmi l'ensemble des mesures à prendre, l'entreprise a manifestement son rôle à jouer.

Si elle permet en effet à l'aidant d'accéder au travail (donc de vivre dignement), ce sera pour lui aussi un moyen de s'évader, de garder un lien avec l'extérieur, de mieux résister moralement. En résumé de vivre plus normalement, en n'étant pas pénalisé plus encore (si je puis dire).

Car, clairement, pour les aidants (de manière induite), ne pas agir c'est cautionner la discrimination au travail.

Cela étant, lorsque l'on dénonce le caractère discriminant d'une situation qui ne permet pas l'accessibilité la plus large aux droits fondamentaux, il faut être capable de tenir un discours constructif et d'avancer des solutions. Il faut aussi savoir saisir les opportunités qui favorisent les chances de succès.

C'est ce que la Ligue des droits de l'Homme et la Macif font ensemble en essayant de mettre chacune leur propre expertise en complémentarité de l'autre.

Et en essayant aussi de donner de l'écho à une situation malheureusement universelle.

En répondant à un appel à projet du Fonds Social Européen (dont l'un des volets portait sur la lutte contre les discriminations au travail), nous allons mutualiser les meilleures solutions, les meilleures pratiques en entreprise en croisant notamment les résultats d'un état des lieux impliquant le Luxembourg et l'Italie.

À ce stade, et avant de laisser la parole au Président de la Ligue des droits de l'Homme, je voudrais terminer par quelques mots sur la collaboration entre nos deux structures dont le contenu devient plus visible, plus concret.

La LDH et la Macif agissent en effet (chacune de leur côté), pour une plus grande citoyenneté sociale et économique.

Dès le départ, notre relation partenariale faisait donc sens. Néanmoins, la dynamique qui s'installe depuis 2011 a de quoi nous réjouir car certains enjeux nécessitent, plus que d'autres, conjugaison des volontés et regroupement des forces.

Ce séminaire est une première qui, je l'espère, connaîtra des prolongements fructueux au bénéfice de nos concitoyens.

Je vous remercie de votre attention, vous souhaite une excellente journée et cède la parole au Président Tartakowsky.

Introduction Pierre Tartakowsky

Je veux d'abord vous dire mon plaisir à être ici parmi vous, pour la convivialité bien entendu mais aussi, mais surtout pour participer à un moment fort d'un partenariat que nous inscrivons à l'enseignement de l'éducation populaire dans ce qu'elle a de meilleur : l'apprentissage mutuel par l'écoute et l'expérience partagée, au service d'un engagement concret pour les droits.

Avant de venir partager ce moment avec vous, j'ai eu la curiosité d'aller voir sur Internet du côté de l'entrée « aidants » : elle affiche 1 490 000 résultats. À côté des presque 20 millions d'entrée pour « handicapé » c'est peu, mais cela atteste d'une réalité forte et croissante. C'est vrai en France, pays à la démographie vieillissante et c'est vrai en Europe.

Que trouve-t-on sur ces entrées ? Beaucoup de compassion, un peu d'aide et... un grand intérêt. Il arrive que cet intérêt soit solidaire – c'est le cas avec le site de la Macif – et aussi qu'il soit intéressé, au propre comme au figuré. On peut penser que c'est par exemple le cas avec le site du Crédit agricole, très engagé dans des actions de soutien et de mécénat, et qui renvoie à une émission de télévision sur la 5...

Je ne signale pas le fait parce qu'il serait scandaleux en soi ou que les banques seraient à stigmatiser par principe. Encore que, lorsqu'il s'agit de solidarité, le doute soit permis a priori... mais parce que cette présence atteste d'un *enjeu social* et de l'existence de différentes *conceptions*, au sein de la société française, de l'articulation à construire entre l'aide et le droit, la solidarité et l'épargne, l'égalité et l'intérêt général et d'une façon plus globale, des moyens de lutter contre les discriminations.

La question des aidants est parfaitement illustrative de ces problématiques. Nous allons passer la journée ensemble à le vérifier de façon détaillée et je veux donc limiter ici mon propos à quelques points d'ordre plus général.

1) Les enjeux de notre rencontre portent bien au-delà des seuls aidants. Ils éclairent un travail combiné de crise – elle a beaucoup bousculé et va encore beaucoup bousculer nos modes à vivre ensemble – et d'évolutions sociales lourdes. Avec ces dernières, les besoins sociaux s'élargissent, se complexifient, appellent une mobilisation de moyens. Avec la première, non seulement les moyens publics sont de plus en plus difficiles à mobiliser mais de surcroît, nous ne sommes plus dans un paradigme social de progrès; le développement économique et l'ascension sociale ont été désarticulés et des notions naguère « évidentes » comme l'égalité des droits et à l'accès aux droits, sont aujourd'hui remises en cause, de façons directe et indirecte.

Pour la Ldh, qui a toujours refusé de considérer les droits sociaux comme des droits de seconde zone, il s'agit là d'un défi majeur.

2) La notion de solidarité est au cœur de ce défi. Pour la Ligue, elle constitue la transcription concrète de la Fraternité, valeur républicaine inscrite au fronton de nos édifices publics. Cette solidarité n'est certainement pas une sorte de concession, un pis-aller qu'il faudrait concéder à la dureté des temps. Elle constitue en fait le système nerveux d'une société dont chacun - soi-même et les autres - devient un constituant actif s dans une relation d'égalité. Autrement dit, un citoyen. Elle résulte d'une combinaison entre des droits spécifiques à un principe général, fait reposer sur un socle de principes une arborescence de droits singuliers. Elle décline ce faisant du droit en fonction de populations, de situations, de territoires particuliers, tout en restant dans un cadre qui ne soit pas compassionnel mais s'inscrive dans la volonté de contribuer au progrès général.

3) Il s'agit là d'une vision de solidarité parmi d'autres (l'homme est un animal social et ne construit l'humanité que dans les rapports qu'il a aux autres) ; elle entre en conflit avec d'autres conceptions, d'autres intérêts – je l'évoquais en début de mon intervention- qui se présentent plus en harmonie avec des conceptions « responsabilisante » de l'individu (chacun assume librement ses problèmes).

C'est une tension qui traverse toute l'Europe, quels que soient par ailleurs les systèmes de santé et de protection sociale. D'où l'intérêt de réfléchir à l'échelle de notre continent politique.

Le travail que nous avons engagé dans le cadre de nos relations vise à éclairer les termes des choix en présence, sachant que pour nous, il serait vain et contre productif d'opposer aux forces du marché une vision désincarnée de la solidarité. Il nous faut au contraire déboucher sur des pratiques, des solutions concrètes à des situations douloureuses concrètes, vécues par des individus concrets.

4) C'est un terrain sur lequel la Ligue des droits de l'Homme se sent très légitime, car il s'agit de la construction de l'humanité à travers la quête de droits, indivisibles et universellement valables dans leur principe. Si nous ne sommes certainement pas des acteurs de soins ou/et de la protection sociale, nous sommes en effet et de longue date engagé dans la lutte pour l'égalité des droits. Leur caractère indivisible nous amène à prendre en compte les individus dans leurs réalités sociales; leur dimension universelle nous pousse à être extrêmement vigilants vis-à-vis de tout ce qui en réduit l'application et c'est singulièrement le cas des discriminations, d'autant plus toxiques que leurs mécanismes sont invisibles, voire impensées. Nous sommes attentifs à le faire en inscrivant nos efforts dans la défense du « bien commun » qui accompagne l'idée de la République. Ces dernières années en effet, la notion de « discrimination » est devenue à ce point populaire qu'elle en est venue à désigner de façon confuse une injustice, une inégalité, et cette confusion peut en nourrir d'autres.

5) Toute rupture d'égalité, toute inégalité injustifiée, toute injustice, est de fait à combattre. Cependant, toute rupture d'égalité, toute inégalité injustifiée, toute injustice, n'est pas une discrimination. Une discrimination est une atteinte particulière à l'égalité, qu'il est nécessaire d'identifier et de combattre de façon spécifique. Une discrimination est une violation des droits de l'Homme. Il s'agit d'un traitement défavorable, injustifié, en lien avec une ou plusieurs caractéristiques concernant l'être ou l'agir de personnes (leur sexe/genre, origine sociale, « appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race », religion, handicap, état de santé, apparence physique, orientation sexuelle, identité sexuelle, âge, activités syndicales, opinions politiques,...). La liste évolutive des critères retenus révèle *in fine* les valeurs de la société.

6) En dehors de cette démarche, le risque est grand d'accentuer un éclatement du droit commun et une balkanisation des droits, chaque porte-parole de groupe s'estimant discriminé revendiquant alors des droits spécifiques, « identitaires », ignorant les situations des autres et le bien commun ; le libéralisme concurrentiel intégrant très bien ces démarches. Dans ces conditions, tout l'enjeu pour nous est de parvenir à articuler de bonne façon le combat pour l'égalité dans une République « sociale » et des règles de non discrimination qui sont autant de compléments au principe d'égalité, et non pas des substituts. Ce sont des ressources supplémentaires pour nommer et pour voir des inégalités que le principe d'égalité saisissait mal.

7) Notre rencontre est d'une façon générale au cœur de ces problématiques et notre réflexion de ce jour en est une parfaite illustration ; elle devrait donc nous aider à mieux les réfléchir, étape indispensable pour les faire évoluer de façon favorable. On sait, en effet, que l'aidant est en proie à des discriminations de fait et souvent cumulatives. Certes, personne ne veut et ne dit que c'est davantage le destin des femmes que d'être aidant ; mais les statistiques ne laissent guère de place au doute. Certes, personne ne dit à voix haute qu'un aidant est de fait un salarié moins mobilisé dans son travail ; mais tout le monde en prend acte. Ces mécanismes renvoient à un fonctionnement social inégal et stigmatisant.

8) Comme souvent, ces processus discriminatoires sont cachés. La discrimination, qui va bien au-delà de l'oppression d'une personne par une autre, relève de mécanismes (institutionnels, juridiques, économiques, sociologiques, etc.), qui peuvent ne pas être intentionnels. Ainsi, l'action contre la discrimination raciale, la discrimination sexuelle, les discriminations liées à l'orientation sexuelle, au handicap, etc. vont au-delà de la lutte contre le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'handiphobie, etc. Ces différents terrains d'investissement, contre l'exploitation et la domination, sont tous nécessaires, dans cette période où la crise économique, sociale et culturelle renforce le rejet de l'Autre, mais ils ne doivent pas être confondus.

9) Il serait par ailleurs angélique de penser que la lutte contre ces discriminations serait consensuelle ; tous les acteurs sociaux n'y sont pas favorables; certains en bénéficient ou s'en accommodent, d'autres entendent en tirer profit, ce qui n'est pas les combattre. C'est le cas de bénéficiaires des discriminations aujourd'hui – on pense par exemple aux acteurs de l'assurance, ou à certaines grandes entreprises très engagées dans la promotion de la « diversité » ainsi que par ailleurs, à des acteurs publics inquiets face aux bouleversements qu'entraîne l'exigence de non discrimination.

10) Il convient donc d'œuvrer à mettre en lumière les mécaniques discriminantes pour penser leurs dépassements par la conquête de droits et de politiques publiques ancrés dans la solidarité nationale, préservant la dignité de chacun par l'égalité des droits de tous. Un tel agenda légitime en soi des échanges soutenus entre à la fois un acteur de la solidarité sociale et un acteur de la défense des droits fondamentaux. Ils sont garant en effet garants d'une approche qui combine savoir faire professionnels et défense de la cité comme un tout solidaire. Cette idée est au cœur de nos engagements communs, elle est aussi au cœur de l'urgence sociale vécue par des dizaines de milliers de nos concitoyens. Sachons construire avec eux les solidarités nouvelles dont tous, nous avons besoin.

Conclusions Jacques Chemarin

En conclusion, je tiens à remercier tous les intervenants – professionnels, chercheurs et politiques – qui ont nourri cette journée riche en échanges et en informations. Nous sommes parvenus à mobiliser et sensibiliser les pouvoirs publics sur la situation des aidants au travail. Nous espérons que cette mobilisation perdurera dans le temps.

Quelques chiffres, pour mémoire : on compte aujourd'hui 4 millions d'aidants actifs en France. Parmi eux : 69 % sont des femmes. Sachant que les aidants consacrent en moyenne 20 heures par semaine à aider un proche en situation de perte d'autonomie.

Comment concilier l'aide d'un proche avec sa vie sociale, sa vie professionnelle, sa vie privée ? Comme tous les témoignages le prouvent, le quotidien d'un aidant relève du sacerdoce. Il y a un risque aujourd'hui clairement identifié pour cette population fragilisée, livrée à elle-même et parfois victime de discriminations larvées ou déclarées au travail.

Ne nous voilons plus la face : le monde du travail, avec ses exigences de rentabilité, ses objectifs de compétitivité, est un lieu difficile pour les populations vulnérables. Les aidants n'échappent pas à ce phénomène.

Le maintien ou l'accès au travail pour les aidants est aujourd'hui un enjeu de société : Y a-t-il encore une place pour la solidarité dans le monde du travail ? L'employeur doit-il se soucier du bien-être de ses salariés ? En répondant à ces questions, nous aurons une idée de la société dans laquelle nous voulons vivre.

Mutuelle d'assurance, la Macif porte une vision sur le long terme des évolutions de la société. Nous nous intéressons au risque de la perte d'autonomie et donc à son accompagnement. Et nous souhaitons que le risque soit porté dans le cadre d'une protection sociale de haut niveau.

La Macif, comme vous le savez, milite depuis longtemps aux côtés des aidants. Nous avons organisé 22 ateliers citoyens dans les régions en 2009 et en 2010 pour donner la parole aux aidants, puis les 1^{ers} Etats Généraux aidants & aidés en novembre 2010. Par la suite, nous avons lancé un certain nombre d'expérimentations et nous avons adressé aux pouvoirs publics un manifeste avec 15 propositions concrètes pour soutenir et accompagner les aidants.

Je voudrais revenir sur la proposition numéro 4 de ce manifeste, toujours à l'ordre du jour. Elle disait ceci : « permettre une vie professionnelle de l'aidant en déployant des solutions d'aménagement du temps de travail et, si ce dernier a dû interrompre sa vie professionnelle, faciliter son retour à l'emploi lorsque le besoin de l'aide diminue ou disparaît. »

Que peut-on faire à partir de cette proposition ? Quelles sont les pratiques mises en place ? Des initiatives existent, on l'a vu tout au long de la journée. Elles sont encore trop isolées, et pour beaucoup d'entreprises c'est le Système D qui prédomine. Il faut sortir de cette situation pour définir un cadre, proposer des solutions adaptées et adaptables.

Le télé-travail est une solution évoquée. Elle ne peut-être que provisoire, car cela conforterait dans l'isolement une population déjà très isolée. Que veulent précisément les aidants ? Ils veulent garder leur emploi lorsqu'ils en ont un. Ils veulent pouvoir aménager leur temps de travail. Et cela sans remettre en cause leur carrière, leur salaire, leurs acquis sociaux.

Selon les prévisions démographiques, toutes les entreprises sont ou seront confrontées à cette problématique des aidants. Poser la question du sens du travail et du rôle de l'employeur, c'est dépasser le cadre strict de la vie professionnelle et redonner aux entreprises, grâce aux aidants, la possibilité de générer du lien, du vivre-ensemble.

La loi actuelle est insuffisante face à ce risque social grandissant et structurel. Elle ne protège pas assez les aidants. Une législation plus incitative doit voir le jour. Les partenaires sociaux, qui ont défini un accord national interprofessionnel le 13 janvier dernier, n'ont pas abordé le sujet. C'est regrettable. J'espère qu'il y aura d'autres occasions de mettre le sujet sur la table dans les mois à venir.

Trois rapports ont déjà été publiés sur le sujet. Les inspirations internationales, la prévention et l'adaptation de la société au vieillissement doivent désormais se traduire en termes de solutions encadrées par la loi. Il est temps de passer aux actes en gardant à l'esprit que le traitement de la question des aidants excède largement le fait de soulager les aidants informels. Les solutions plus globales doivent nécessairement s'inscrire dans le cadre de réponses professionnelles structurées, de qualité, financées reposant sur la solidarité. Faire en sorte

que les aidants informels dans la situation d'aujourd'hui, puissent bénéficier de dispositifs au travail en relation avec leurs besoins et pour faciliter leur existence est indéniablement utile. Cependant cela ne doit pas figer les familles comme principal recours de prise en charge des personnes en perte d'autonomie. A ce risque social installé et grandissant, doit s'imposer un système de protection social fondé sur les principes de solidarité et de professionnalisme. C'est à cette condition que nos concitoyens, nos sociétaires, pourront consacrer s'ils le veulent et le peuvent de leur énergie et de leur temps à aider leurs proches. La diversité des situations, des ressources psychiques et matérielles de chacun appelle le respect. Ainsi la famille et l'entourage ne peuvent être consacrés comme la première et la principale source d'aide. Cette question appelle une réponse à la hauteur de la société toute entière. Il serait dangereux de la réduire aux seules facilités accordées aux aidants informels, fussent elles celles liées aux situations de travail.

En tant que mutuelle, la Macif est disponible pour aider à l'intégration de la problématique des aidants dans le futur projet de loi sur la perte d'autonomie.

Conclusions P Tartakowsky

Je n'ai évidemment pas la présomption de vous présenter quelques conclusions ou synthèse que ce soit ; les débats ont été denses, divers et d'une richesse qui s'est accrue en fin de journée en abordant les expériences concrètes des uns et des autres. Ce serait par ailleurs contre productif alors que nous avons convenu qu'il s'agissait bien de poursuivre les travaux et que nous nous projetons d'ores et déjà vers les phases suivantes.

Je vais donc simplement tenter de partager quelques constats et convictions.

Je crois pouvoir dire que notre journée a été utile ; elle a permis une riche circulation d'idées et d'informations, au point qu'il est certains que nous avons tous appris. C'est le cas en ce qui me concerne...

Cette richesse confirme plusieurs choses : le bien fondé du sujet qui nous a rassemblés, ainsi que le bien fondé de notre approche partenariale. Si je devais formuler un regret ce serait sans doute celui de ne pas avoir eu le temps de pouvoir approfondir quelques uns des thèmes spécifiques que nous avons abordé – l'évolution du droit, les comportements des entreprises – mais c'est finalement une invitation à partie remise et l'indice que nous avons encore beaucoup de choses à apprendre les uns des autres.

Nous avons pu vérifier, au fil des interventions l'immensité des défis corrélés à notre sujet, lequel est à la confluence d'au moins grands cinq champs sociaux ou sociétaux :

- La structure démographique de la population et une certaine psyché collective des âges, plus tendre aux enfants qu'aux personnes âgées.
- L'organisation du travail et le marché du travail, avec entre autres le volet de la formation, celui du temps de travail et un enjeu transversal à tous les salariés, celui de desserrer les temps contraints.
- La question salariale et de la reconnaissance sociale, qui peut prendre d'autres formes que le salaire.
- La dimension sexuée des problèmes, qui apparaît comme structurelle et fondamentale du point de vue des discriminations.
- La protection sociale, avec ses dimensions Assurance maladie et Retraite, qui est la toile de fond de notre sujet.

Rappeler ce contexte c'est souligner que notre sujet se pose toujours dans un contexte particulier, évolutif et que celui que nous connaissons est tendu. C'est aussi rappeler qu'il a une histoire, ce dont témoigne l'évolution du droit en la matière, comme expression particulière des arbitrages politiques. Nous avons de ce point de vue plus de points d'appui qu'on ne pourrait le penser à force de croire que le problème serait nouveau.

De même, la masse d'expériences en cours, d'accords sociaux, d'expérimentations plus ou moins spontanées indique que le sujet est en voie de « retraitement » au sens écologique du terme ; il est en train de trouver des solutions et notre responsabilité est de penser un cadre stratégique pour donner un sens d'égalité et de progrès partagé à ces expérimentations.

Cette orientation stratégique semble passer par une alternative :

Soit on s'en remet à des arbitrages individuels ou de personnes morales (entreprises) et l'on s'inscrit assez vite dans des processus inégalitaires et discriminants ;

Soit on s'en remet à une norme réglementaire avec un risque de lourdeur propre à toute norme et à un train de négociations obligatoires pour toute situation particulière.

Faut-il pourtant, en rester à une approche aussi clivante ? Le droit français articule couramment des droits individuels et collectifs permettant de ne pas poser les problèmes en termes aussi contradictoires. Le droit de grève, par exemple, est un droit individuel garanti collectivement. Pourquoi les aidants ne bénéficieraient-ils pas de droits propres, attachés à leur personne et garantis par un ensemble de droits collectifs dont beaucoup existent déjà ou sont en germe dans la jurisprudence naissante.

Cela constituerait une réponse équilibrée, adaptée aux situations des acteurs (aidants-aidés, familiaux, professionnels, structures publiques), éviterait toute solution de nature rigide et de surcroît potentiellement stigmatisante, tel un statut et enfin éviterait de se payer d'illusions sur les vertus d'un dialogue social très largement inexistant et de surcroît fortement asymétrique sans l'intervention du législateur.

A ce stade j'aimerais m'arrêter sur quelques points qui ont fait débat et qui, pour la plupart tournent autour de la question du fameux « qui va payer », des moyens. La question « qui paye » est totalement légitime mais elle ne peut pas faire politique ; il nous revient de définir ce que nous voulons et d'examiner en fonction de ces objectifs les moyens à mobiliser. Cela passe par des débats, des confrontations, des conflits sans doute. Mais si l'on avait attendu, pour fonder la sécurité sociale de savoir qui, sur une base volontaire, allait payer, la sécurité sociale n'existerait pas. C'est justement parce que cette question est lourde qu'il faut la remuer encore et sans cesse en avançant des propositions de redistribution sociale et de réformes sociales telles que à un moment donnée chaque acteur puisse s'estimer gagnant sinon sur toute la ligne du moins à certains égards. C'est un compromis social et c'est de cela dont nous avons besoin. C'est pour cela que nous ne devons pas nous enfermer sans une opposition stérile entre « moyens » et innovations ; le fait est que nous avons besoin des deux. Les premiers sans les seconds tourneront au gaspillage et les seconds sans les premiers risqueraient de rester de simples gadgets.

On a souvent dit à cette tribune qu'il y avait beaucoup de consensus – sur la santé des aidants, le droit au répit...- et c'est vrai. Mais nous manquons d'arbitrages. J'ai comme vous écouté notre ministre et ai apprécié la franchise du propos : un travail de réflexion est en cours nous dit-elle. C'est une bonne nouvelle ; cela signifie que les choix ne sont pas arrêtés et qu'il nous est donc possible de faire entendre les propositions précises et concrètes que nous défendons. Il s'agit là d'un pas à pas utile et auquel, je l'espère, cette journée aura donnée une impulsion nouvelle.